



PIEBÎEM (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer) entend mobiliser les habitants et tous les amoureux du littoral breton contre l'ensemble des projets d'éoliennes en mer, dont le parc industriel offshore flottant Bretagne-Sud, et défendre l'environnement, l'identité marine et les activités traditionnelles de la Bretagne. Un patrimoine que nous voulons transmettre aux générations futures.

Contact : PIEBÎEM

piebiem.contact@gmail.com
https://piebiem.webnode.fr
https://www.facebook.com/grou
ps/piebiem
Siret : 924 059 678 00012 ;
RNA: W563011048

Le point de vue de PIEBIEM sur le schéma décennal de développement du réseau

EN BREF : PIEBÎEM (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer) attire l'attention de RTE et des décideurs politiques sur les coûts de raccordement extrêmement élevés de l'éolien en mer - plus de 47 milliards d'euros pour l'ensemble du programme éolien en mer.

Ce programme extrêmement coûteux est au surplus à fort risques de coûts échoués. L'atonie de la demande électrique ne peut qu'inciter à remettre en cause un programme éolien en mer correspondant à un scénario de demande électrique obsolète et à des choix politiques heureusement dépassés (la fermeture de 14 centrales nucléaires dans le cadre de la PPE2) ; l'éolien marin est au plus haut point concerné par cet avertissement du Haut-commissaire à l'Energie Atomique : « les moyens renouvelables actuellement mis en service et, pire, ceux programmés dans la prochaine décennie, seront très largement contraints de ne pas produire. Chaque actif nouvellement installé sera quasi échoué dès son inauguration ». Nous ne pouvons pas nous le permettre.

Les récents échecs multiples des appels d'offre en Europe vont également dans ce sens, avec la prise en compte des coûts réels et complets de l'éolien en mer. Concernant spécifiquement le raccordement de Bretagne sud, PIEBÎEM dénonce les risques extrêmement élevés d'un projet qui cumule les inconvénients de l'éolien posé et de l'éolien flottant et une agressivité particulière vis-à-vis de l'environnement et du patrimoine. PIEBÎEM demande donc un moratoire immédiat sur ce projet de raccordement - et sur le projet de zone éolienne lui-même.



Eolien en mer : forts risques de coûts échoués pour les raccordements

1) Le coût spécifique du raccordement de l'éolien en mer : insupportable pour la collectivité et forts risques de coûts échoués

Selon la CRE qui vient de faire paraître ses observations sur le SDDR, les dépenses d'investissement prévues par RTE sur la période 2025-2039 pour le raccordement de parcs éoliens en mer s'élèvent à 37 Mds, auxquelles s'ajoutent 10 Mds pour les raccordements qui seront mis en service à partir de 2040, soit environ 45 % de l'enveloppe de 105 Mds prévue par RTE sur la période 2025-2039.

Encore ne s'agit-il que du raccordement direct, auquel il faut ajouter les adaptations du réseau terrestre (14 à 20 milliards). Il faut également faire la part des difficultés technologiques et économiques et des erreurs d'appréciation de RTE ; ainsi le coût du raccordement de Centre Manche 1 est passé en trois ans de 1,4 à 2,7 milliards €. Tout cela laisse craindre une facture finale encore beaucoup plus élevée.

PIEBÎEM rappelle d'ailleurs qu'il n'y a qu'en France que le coût du raccordement est à la charge de l'Etat et non des promoteurs éoliens et s'interroge sur l'intérêt de maintenir cette exception française.

2) Vers un moratoire sur l'éolien en mer et sur les raccordements

Le schéma décennal d'investissement des réseaux ne peut s'abstraire du contexte de la demande électrique, or les prévisions de demande sont reconnues maintenant fortement surévaluées, y compris par RTE lui-même. La CRE a récemment rappelé

que les projections pour l'éolien en mer de RTE s'appuient sur une trajectoire (scénario A) qui correspond à la fois à une accélération réussie de l'électrification de l'économie et à une forte croissance des moyens de production électrique. Or, ce scénario de demande maximaliste apparaît obsolète, compte-tenu de l'atonie de la demande électrique. PIEBÎEM rappelle la contribution à la PPE3 de l'Académie des Sciences : « Avec des besoins en électricité de 508 TWh en 2035, aucune capacité supplémentaire de production électrique ne serait alors nécessaire, la production actuelle étant suffisante. Pourquoi, alors, envisager 200 TWh d'énergies renouvelables supplémentaire ? ».

La prise de position à l'été 2025 du Haut-Commissaire à l'Energie Atomique va dans le même sens : « De fait, les moyens renouvelables actuellement mis en service et, pire, ceux programmés dans la prochaine décennie, seront très largement contraints de ne pas produire. Chaque actif nouvellement installé sera quasi échoué dès son inauguration, c'est-à-dire qu'il ne pourra produire que marginalement. Cela se traduira par des surcoûts considérables pour le contribuable, pour une électricité qui ne sera pas produite sans aucun bénéfice. »

RTE l'a d'ailleurs finalement reconnu en proposant dans son bilan prévisionnel 2025 un scénario de décarbonation réaliste avec une demande de 505 TWh en 2035 et une baisse des objectifs éoliens en mer jusqu'à 7GW au lieu de 18, ainsi qu'une dépriorisation de l'éolien flottant.

PIEBÎEM rappelle également que les objectifs éoliens en mer actuels datent d'une PPE2 qui prévoyait la fermeture de 14 réacteurs nucléaires

(deux, à Fessenheim, ont été effectivement arrêtés) et qu'aujourd'hui, il semble que l'on se dirige plutôt vers la construction de 14 réacteurs, ce qui ne devrait pas être sans effets sur le plan éolien en mer.

Enfin, les récents échecs massifs des appels d'offre éolien en mer en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et, en France même, la raréfaction des candidatures ou leur absence (Centre Manche 2, Oléron) doivent alerter RTE sur le fort risques de coûts échoués concernant les raccordements éolien en mer et la probabilité d'un moratoire en ce domaine.

3) Des écrêtements qui remettent en cause l'économie de l'éolien en mer et la sécurité d'alimentation

La multiplication des productions à perte et des écrêtements de l'éolien en mer renchérissent considérablement le coût de l'électricité, puisque les parcs éoliens en mer se retrouvent payés pour ne pas produire une part considérable du temps - en arrivera-t-on à la situation écossaise avec le parc Seagreen écrêté les deux tiers du temps ? Par ailleurs, les arrêts brutaux liés aux épisodes de surproduction menacent maintenant la sécurité du réseau : « le 1er avril 2025 à 13 heures, on est passé en épisode de prix négatif et à ce moment-là, sur le réseau, on a perdu en quelques minutes 9 GW de production.... C'est au-delà de l'incident dimensionnant en Europe » (RTE).

Ceci devrait également remettre en cause le programme éolien en mer et par conséquent les besoins de raccordement : **l'objectif de 18 GW en 2035 ne paraît plus raisonnable.**

4) Le raccordement de Bretagne sud, un projet spécialement à risque de coûts échoués

Le raccordement de Bretagne sud, « parc » éolien flottant proche des côtes, qui cumule les risques du flottant (incertitudes technologiques, coûts non maîtrisés) et du posé (maximisation des atteintes patrimoniales, paysagères, à la biodiversité de la mer littorale, des conflits d'usages avec la pêche, les activités nautiques, le tourisme...) est un projet spécialement à risque de coût échoués, pour lequel PIEBIEM demande un moratoire immédiat.

4a) C'est un projet spécialement à risque technologiques et financiers.

Faut-il rappeler les conditions de l'attribution de Bretagne sud en mai 2024 à un prix étonnamment bas (86,45 €/MWh), dans des conditions sans précédent puisque le premier concurrent sélectionné par la CRE s'est retiré en refusant de déposer le dépôt de garantie obligatoire ? Que la CRE a émis de fortes réserves et notamment déploré l'« efficacité insuffisante du critère relatif à la robustesse du montage », s'est interrogée sur des développeurs « n'escomptant pas de freins technologiques pour poursuivre la montée en puissance des machines » et critiqué la faiblesse des analyses du taux de retour sur investissement, dépendant d'hypothèses et de scénarios sur le prix de l'électricité peu fondées ? Les difficultés financières récurrentes de Baywa ?

Nous rappelons également les déclarations récentes d'Iberdrola - : « L'éolien flottant est aujourd'hui un pari risqué en raison des coûts et des incertitudes technologiques... Pour le premier appel d'offres commercial AO5 attribué à Pennavel pour Bretagne sud puis pour AO6 Méditerranée décembre 2024 à Eflo et Méditerranée Grand Large, il est

permis d'avoir des doutes sur leur viabilité ». Des doutes mêmes qui semblent gagner Daniel Cueff, vice-président de la région Bretagne qui a rappelé « On verra en 2029 si Pennavel abandonne ou pas ». (Politico, L'éolien en mer touché, mais pas coulé –23 septembre 25)

4b) C'est aussi un projet spécialement agressif pour l'environnement et le patrimoine : De l'aveu même de RTE, « *la zone en mer qui a été décidée bien avant le débat public par la région, les pêcheurs et les autorités défense a pour conséquence d'orienter le raccordement sur une côte sensible du Morbihan.* L'ensemble du littoral concerné est reconnu par la DGEC comme un « *paysage de très forte valeur* » avec de forts enjeux patrimoniaux (mégalithes d'Erdeven), de biodiversité marine (maërl, zostère, laminaire) et terrestre.

Dans la zone d'étude en mer du raccordement, quelques habitats particuliers, tels que des bancs de maërl ou des herbiers, ont été détectés. Ils font partie de la liste des habitats menacés et/ou en déclin de la Convention OSPAR et protégés à ce titre et sont sensibles à la turbidité et à la dégradation de la qualité de l'environnement.

A terre, RTE passerait à travers une partie non fouillée du champ mégalithique d'Erdeven, tout juste classé au patrimoine mondial de l'Unesco, avec de forts risques de découvertes archéologiques, et qui ne saurait faire l'objet de simples

mesures d'urgence, type archéologie préventive.

La zone de l'atterrissage fait l'objet de divers types de protections et labellisations : Natura 2000 pour le massif dunaire Gâvres-Quiberon et ses zones humides associées inventaires ZNIEFF pour des zones proches, label Grands Sites de France. Le document d'objectif de la zone Natura 2000 FR 5300027 Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées révèle une nature rare, riche et diversifiée, un complexe d'habitats des zones humides intradunales exceptionnel avec pas moins de 34 espèces végétales à forte valeur patrimoniale. Les zones humides arrière dunaires accueillent une faune odonatologique très riche, avec 26 espèces dénombrées dont au moins cinq sont considérées en danger. La zone est également considérée comme en cours de recolonisation par la loutre d'Europe et abrite encore des coléoptères protégés comme la Rosalie des Alpes, des papillons comme l'Écaille chinée et des batraciens comme le Triton crêté (statut UICN Vulnérable en Bretagne).

CONCLUSION

PIEBÎEM attire l'attention de RTE sur le coût extravagant du raccordement de l'éolien en mer et sur le fort risque de coûts échoués compte-tenu de l'atonie de la demande électrique. PIEBIEM s'oppose tout particulièrement au projet de raccordement de Bretagne sud dont les caractéristiques technicoéconomiques (éolien flottant proche des côtes) et la situation géographique, avec des dommages environnementaux particulièrement graves, font un projet particulièrement risqué avec de fortes externalités négatives.

